

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 MARS 2018**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

**Votants : 27**

**Conseillers absents - excusés : Jean-Marc RENARD, Jean-Yves SAUSEY**

**Procurations : Irène GIRARD à Marie-José AMAH  
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA  
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA**

**Secrétaire de séance : Jessica NATALINO**

**Date convocation : 15 mars 2018**

**N° 2018-027**

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire  
Périmètre 2014 - 31 rue Sadi Carnot**

**Rubrique : 7.5.2**

**Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue Sadi Carnot, une partie de la rue de Jéricho et les numéros 2 et 4 rue Maurice Barrès, par délibération du 11 décembre 2014.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par M. Lofti BENMRAD, pour un immeuble sis 31 rue Sadi Carnot.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 5 mars 2018 émet un avis favorable, sous réserve. Conformément à l'autorisation délivrée, L'enseigne drapeau située sur le premier étage, devra être repositionnée sur la façade commerciale.

Au vu du dossier présenté, la prime est fixée comme suit: 1 249 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 4 996,97 euros, en application du règlement d'octroi),

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 31 rue Sadi Carnot à M. Lofti BENMRAD pour le montant sus indiqué, après levée des réserves.**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018 de la commune.

Le Maire,  
Bertrand KLING

